

Pascale BOYER

Députée de la 1ère circonscription des Hautes-Alpes
Conseillère départementale de Gap-1
Commissaire à la Commission des Affaires Economiques
Permanence parlementaire : 67 rue Carnot, 05000 Gap
Téléphone de la permanence : 04 92 67 10 43
Adresse à l'Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université,
75007 Paris, bureau 7468
mail : pascale.boyer@assemblee-nationale.fr
VM – 2021-02-08

Monsieur Jean-Baptiste Djebbari
Ministre délégué auprès de la ministre
de la Transition écologique, chargé des
Transports
40, rue du Bac
75700 PARIS

Paris, le 8 février 2021

Monsieur le ministre, *Cher Jean-Baptiste,*

Je fais suite à un récent incident survenu sur la ligne Valence-Veynes et qui interroge quant au respect des gestes barrières appliqués par la SNCF et qui ouvre à nouveau le débat sur la substitution du train de nuit Paris Briançon par des autocars, pour la durée des travaux qui seront effectués pour la rénovation de la voie.

J'ai déjà eu l'occasion de vous interpeller s'agissant de l'arrêt du train de nuit, Paris Briançon pour la durée des travaux devant durer 9 mois, et le remplacement de ce service par des autocars. Solution qui n'apporte bien évidemment pas, le même confort qu'un voyage dans une voiture couchette, mais qui surtout ne permet pas le respect des règles sanitaires nécessaires dans la période actuelle.

Ainsi récemment une panne matérielle sur la ligne Valence-Veynes a entraîné à l'improviste le remplacement du TER par un trajet en autocar et ce dans les deux sens du trajet. Ce jour-là, dans le sens, Valence-Veynes, les voyageurs qui effectuaient leur changement de train, passant d'un TGV à théoriquement un TER étaient nombreux. Malgré la forte affluence de voyageurs, la SNCF a fait le choix d'affréter qu'un seul et unique autocar pour une cinquantaine de personnes. Ce nombre de passagers dans un seul véhicule a bien sûr rendu impossible le respect des gestes barrières et de ce qui m'a été rapporté, un agent de la SNCF aurait même affirmé « la non existence d'une quelconque obligation de n'occuper qu'un siège sur deux ».

Ce sont donc ainsi plusieurs dizaines de voyageurs qui se sont retrouvés agglutinés, l'un d'eux d'ailleurs a reconnu à un autre voyageur sa positivité à la covid-10. Son explication a été qu'il venait tout juste de se faire dépister positif et qu'il devait rejoindre son domicile parce qu'il était sous traitement médical; il justifiait également sa présence à Valence sur le fait qu'il avait justement fait un détour par Grenoble pour éviter un trajet en autobus sur la ligne Grenoble Veynes, dont le transport ferroviaire est à l'arrêt pour deux ans ; il comptait sur une place isolée en fond de voiture TER...

Cet évènement, bien que particulier, n'est qu'annonciateur des risques qui arrivent dans la période actuelle si le train de nuit Paris-Briançon venait à être substitué par des bus pendant quelques mois. L'autre solution désormais bien connue et celle qui ferait passer le train de nuit via Cavaillon et Pertuis. Cette solution aurait aussi le mérite de sécuriser la protection sanitaire des voyageurs.

J'ai déjà eu l'occasion de vous interpellier à ce sujet, mais la situation sanitaire qui perdure ne fait qu'accroître la nécessité de ce choix alternatif.

De plus, Monsieur le ministre, cet évènement soulève une autre question qui est celle du respect des gestes barrières par la SNCF. Alors que le taux de contamination ne cesse d'augmenter dans notre pays, il est aujourd'hui primordial que nos entreprises publiques qui gèrent ce service public, essentiel pour tous, soient irréprochables en la matière. Cette attitude devant être respectée y compris en cas d'incident.

Je tenais à vous faire part de ces faits qui inquiètent grandement nos concitoyens durant la période actuelle.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma très haute considération.

Bien Amicalement

P. Boyer

Pascale BOYER